

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F.– PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.88 – Agenda « L'Essen(s)tiel » : convention d'objectifs saison culturelle des bibliothèques 2024/2025

Il est rappelé au conseil municipal que depuis 2006, la compétence de mise en réseau des bibliothèques municipales du territoire Océan-Marais de Monts a été transférée à la communauté de communes.

Le conseil municipal est informé que la Communauté de communes Océan-Marais de Monts et l'ensemble de ses communes membres souhaitent inscrire la saison culturelle des bibliothèques des cinq communes dans la durée.

Pour cela, le conseil municipal est invité à valider une convention. Cette dernière vise à définir le cadre et les modalités d'intervention notamment concernant les engagements des structures partenaires, les actions globales communes et les objectifs communs pour développer une saison culturelle coordonnée avec un programme d'actions culturelles associées et une communication commune. Elle précise également les modalités financières de participation des communes à la mise en place de la communication sur les événementiels sur chacune des communes membres de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs pour l'agenda L'essen(s)tiel « saison culturelle des bibliothèques des 5 communes du territoire Océan-Marais de Monts », selon le projet joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document afférent à ce dossier.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

